



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Marne

Commune : Reims

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Jacques

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Jacques

Protection : classement

Arrêté : classement le 08/07/1912

Étendue de la protection : Eglise Saint-Jacques : classement par arrêté du 8 juillet 1912

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.